

**Haute Autorité pour la transparence de la vie publique**  
98-102 rue de Richelieu – CS 80202  
75082 Paris Cedex 02  
14 février 2017

**Madame la Présidente,**

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) que vous présidez est une autorité administrative indépendante (AAI) chargée d'une mission de service public : promouvoir la probité et l'exemplarité des responsables publics.

Selon votre site Internet : « *Tout citoyen peut adresser à la Haute Autorité des observations sur les déclarations.* »

C'est en tant que citoyens que nous avons l'honneur de porter à votre connaissance nos observations quant à la déclaration de revenus et de patrimoine faite par M. **Emmanuel MACRON** le 24 octobre 2014 (voir PJ), suite à sa nomination comme ministre de l'Économie le 26 août 2014.

Il en ressort que :

**1 Ses revenus 2010-2013 ont été de 3 010 996 €**

À savoir :

**a/ Des salaires à hauteur de 1 022 583 €**

356 095 € de salaires en 2010 (Rothschild)

403 557 € de salaires en 2011 (Rothschild)

100 811 € de rémunération 2012 (présidence de la République)

162 120 € de rémunération 2013 (présidence de la République)

**b/ Des « bénéfices industriels et commerciaux » à hauteur de 1 426 831 €**

706 310 € de bénéfices industriels et commerciaux en 2011 (Rothschild)

720 521 € de bénéfices industriels et commerciaux en 2012 (Rothschild)

**c/ Des revenus de capitaux mobiliers à hauteur de 561 582 €**

291 286 € de revenus de capitaux mobiliers en 2011

270 296 € de revenus de capitaux mobiliers en 2012

**Total des revenus : 3 010 996 €**

**2. Sa fortune déclarée en 2014, lorsqu'il fut nommé ministre, était de 156 160,43 €**

À savoir :

**a/ Des liquidités à hauteur de 195 097,75 €**

86 344,84 € pour un contrat d'assurance-vie souscrit le 25/04/2011

53 192,19 € sur son compte courant au Crédit Mutuel, le seul déclaré

52 467,85 € placés dans un PEA

3 092,62 € sur son compte d'associé chez Rothschild

**b/ Des investissements à hauteur de + 1 015 330 €**

20,92 € pour 1 action Lagardère

74 309,70 € de valeurs en Bourse et placements divers

935 000 € (valeur estimée pour son appartement acquis en juin 2007 au prix de 890 000 €)

6 000 € (valeur estimée pour sa voiture achetée en 2005)

**c / Des dettes à hauteur de – 1 054 267,32 €**

– 295 689,79 € restant dû sur prêt du Crédit Mutuel pour travaux résidence secondaire

– 558 577,53 € restant dû sur prêt du Crédit Mutuel pour achat résidence secondaire

**Où est la valeur de la résidence secondaire pour laquelle il a emprunté un total égal ou supérieur à 850 000 €, ce montant n'étant que le restant dû sur ces emprunts ?**

– 200 000 € restant dû sur un prêt particulier sur dix ans obtenu en 2007 (550 000 €) et remboursable (55 000 € / an)

**Fortune nette totale : 156 160,43 €**

### **Observations / Questions :**

Nous nous interrogeons dès lors sur la sincérité du patrimoine déclaré.

En effet :

**a/** Comment peut-il se faire que, avec des revenus supérieurs à 3 000 000 € en 2010-2013, la fortune déclarée par M. Macron en 2014 n'ait été que de 156 160,43 € ?

**b/** Comment peut-il se faire que M. Macron n'ait eu en 2014 que 53 192,19 € sur son compte courant alors que plus de 3 000 000 € y avaient été crédités durant les trois années précédentes ?

Et où est passée la différence, sachant que, sur la période 2010-2013, M. Macron n'a pas utilisé ses liquidités pour investir substantiellement dans l'immobilier ou en Bourse, ni pour rembourser ses emprunts, à l'exception de son emprunt privé remboursé à hauteur de 220 000 € (4 x 55 000 €) ?

**c/** Enfin, où est passé le portefeuille lui ayant permis de toucher 561 582 € de revenus mobiliers en 2011-2012, car il n'apparaît pas dans sa déclaration de patrimoine ? À noter que, pour pouvoir générer de tels revenus, il se devait d'être au moins de 3 000 000 € (sur la base d'une rentabilité moyenne de 10 %) ?

Et si son portefeuille a été liquidé en 2012, juste avant que M. Macron n'arrive à l'Élysée, où est alors passé le produit de la vente, puisqu'il n'est manifestement pas arrivé sur son compte courant, le seul déclaré ?

Il nous serait agréable que vous nous fassiez savoir si nos interrogations sont ou non fondées, sachant qu'« ***omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou en fournir une évaluation mensongère est un délit pénal*** ».

Dans l'attente des réponses que vous voudrez bien apporter à nos interrogations, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre profond respect.

***Paul Mumbach***

***Candidat des maires en colère à la présidentielle***

Maire de Dannemarie (68), Président des maires ruraux du Haut-Rhin

25 rue de Cernay, 68210 Dannemarie / Mail: paul.mumbach@dannemarie.fr

***Jean-Philippe Allenbach***

Président du *Mouvement Franche-Comté*

3 Place du 8 septembre, 25000 Besançon / Mail: pfed.allen@gmail.com

***Serge Grass***

Président de *l'Union Civique des Contribuables Citoyens (U3C)*

77 Grande rue, 25360 Nancray / Mail: sg44@free.fr